



Élections 2012 – Profession de foi FSU – Conseil Scientifique Une Université en mouvement, attachée à ses missions

La FSU et ses syndicats portent un ensemble de revendications relatives aux personnels, à leurs statuts et à leurs conditions de travail. Au cœur de nos objectifs se trouve la défense du **Service Public** d'enseignement supérieur et de recherche, par le respect mais aussi le **développement de ses missions**. Les différentes réformes, ces dernières années, promeuvent la concurrence plutôt que la coopération, la servilité aux appels d'offre biaisés (LabEX, IdEX,...) plutôt que la négociation de moyens associés aux missions. Dans ce contexte, le rôle d'élus syndicaux dans les instances locales est d'**éviter les dérives**, comme l'individualisation, la privatisation, la précarisation. Mais on se doit aussi de ne pas figer l'offre de formation ou l'éventail des thématiques de recherche, autrement dit de **répondre aux besoins nouveaux de formation, de connaissances et d'innovation dans notre région**.

Dans tous les conseils, les élus FSU porteront avec vigueur les valeurs et les idées qui font l'identité de leurs syndicats. Au CEVU nous défendons un projet commun avec la liste « Construire une Université montpelliéraine solidaire et fédérale ». Au CA et au CS, au-delà des principes énoncés ci-dessus, nous avancerons quelques orientations déclinées ci-dessous pour le CS mais recouvrant certaines prérogatives du CA.

Nous reprenons ci-dessous les points essentiels de notre programme développé par ailleurs sur le site www.snesup-lr.fr

1. PRÉSERVER NOS MISSIONS ET STATUTS

- Préserver la diversité et la spécificité de nos statuts.
- Remplir en priorité nos missions de service public d'Enseignement et de Recherche pour répondre et anticiper les demandes de la société.
- Promouvoir les emplois statutaires, limiter les CDD et les CDI.
- Faire confiance aux personnels dans l'exécution de leurs missions.
- Assurer des conditions de travail sereines et constructives sans harcèlement moral et esprit malsain de compétition.
- Favoriser une gestion du personnel privilégiant le dialogue, le travail en équipe et l'avis hiérarchique direct plutôt que des systèmes déshumanisés et centralisés.

3. VEILLER AU FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DES INSTANCES

- Défendre les procédures nationales d'évaluation dans les demandes de primes (PES) et de promotion des enseignants.
- Imposer un fonctionnement transparent aux pools d'experts dans la constitution des comités de sélection.
- Assurer une consultation la plus large dans la définition des profils de postes.

2. GARANTIR LE DROIT À LA RECHERCHE DE TOUS

- Défendre le droit à l'activité de recherche, richesse de la formation universitaire.
- Lutter contre la surcharge pédagogique et administrative des enseignants-recherches (EC).
- Maintenir le dispositif de décharge aux nouveaux entrants, revendiqué dès 2008.
- Allouer les financements du CS à tous les secteurs disciplinaires au-delà des « programmes pluridisciplinaires ».
- Ne pas cibler les moyens sur les « périmètres d'excellence » et autres « MachineX ».
- Ouvrir la possibilité de transformation de postes du second degré en poste d'EC.
- Encourager et faciliter l'accès pour tous les EC aux CRCT et délégations.
- S'opposer à la monétisation des services d'enseignement, aux décharges « sauvages » (sur projets et contrats) et aux chaires.
- S'opposer à une politique d'exclusion des laboratoires non « labellisés », par les « Labex et autres MachineX ».

4. TROUVER UNE STRUCTURATION SOUPLE ET EFFICACE

- Donner aux PFRs la souplesse et la capacité d'initiative à moyen terme sur la coordination Enseignement-Recherche
- Favoriser la coopération entre laboratoires, PFR, universités et organismes à l'échelle régionale, plutôt que la concurrence, en informant et en faisant adhérer l'ensemble des personnels à ces évolutions.

5. DÉVELOPPER LE LIEN ENSEIGNEMENT-RECHERCHE

- Faciliter l'intervention des chercheurs, ingénieurs et techniciens dans les formations à tous les niveaux.
- Proposer des contrats pédagogiques aux équipes de recherche souhaitant maintenir des formations à faibles effectifs.
- Soutenir en concertation avec le CEVU le développement d'actions insérant les étudiants, dès la licence, au cœur de nos laboratoires.



QUELS ENJEUX ?

L'Université Montpellier 2 a la particularité d'avoir un lien très fort avec pratiquement tous les EPST (CNRS, INSERM, IRD, INRA, INRIA) et EPIC (IFREMER, CEA, CIRAD). Ceci est dû à la forte implantation locale et régionale de ces organismes et à leur propre politique scientifique qui a conduit à l'intégration de la grande majorité des enseignants-chercheurs et des chercheurs au sein d'UMRs dépendant de plusieurs tutelles.

Le SNCS et le SNESUP sont favorables à cette politique, qui a conduit à une reconnaissance nationale et internationale des recherches menées sur le site de Montpellier, et à des enseignements de qualité.

La politique menée depuis l'adoption en 2006 de la loi Pacte pour la recherche et en 2008 de la LRU déstabilise le contexte local. Elle conduit à des dérives inacceptables sur la précarisation de l'emploi des enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Elle génère des concurrences intra et inter sites qui conduisent à des politiques à court terme sous la pression d'intérêts politiciens ou financiers. Certaines thématiques scientifiques, comme certains enseignements, implantés sur plusieurs universités ou écoles désormais concurrentes voient leur développement compromis.

Nous l'avons vu lors de la réponse au projet Idex. Le site de Montpellier n'a pas été retenu. Nous n'en faisons pas du catastrophisme, bien au contraire. Car les arguments du refus de l'Idex Montpellier ne sont pas scientifiques mais managériaux. Les projets Idex 1 et 2 de Montpellier ne sont pas acceptés parce que nous ne serions pas capables de fusionner UM1 et UM2, la question de l'UM3 n'intéressant pas le ministère. Ce n'est pas la fusion que nous refusons, ce sont les principes actuels qu'elle mettrait en avant, basés sur la négation de la démocratie universitaire comme, par exemple, la création d'une fondation pour piloter l'université de l'extérieur sur un périmètre dit d'excellence qui exclut une partie des recherches et des enseignements du site.

Nous refusons cette absurde mise en concurrence et préconisons une autre politique qui doit conduire à un projet ambitieux, adapté aux établissements que sont l'UM2, les autres universités et écoles de Montpellier, et des autres sites de la région. Le SNESUP et le SNCS demandent une nouvelle politique de l'enseignement supérieur et de la recherche qui passe par l'abrogation du pacte de la recherche et de la LRU et des agences qui ont été créées, l'ANR et l'AERES.

QUELLES VALEURS ?

Dans tous les conseils, les élus FSU porteront avec vigueur les valeurs et les idées qui font l'identité de leurs syndicats :

- L'attachement au service public et à ses missions ; l'université, ses formations et ses laboratoires, doivent rester à l'écoute de tous les enjeux sociaux, exprimés par la société civile comme par le secteur économique.
- L'égalité et la solidarité plutôt que l'individualisation et la mise en concurrence à tous les niveaux, depuis les personnels, les équipes de recherche et de formation jusqu'aux établissements universitaires.
- La promotion de conditions de travail sereines et constructives, loin des méthodes de management néo-libérales, qui se révèleront tout aussi efficace que la centralisation prônée par le ministère.
- Un fonctionnement collégial et démocratique, qui seul permet à tous les personnels d'adhérer à la politique de leur établissement et de la porter au quotidien.

Listes présentées par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU au Conseil Scientifique

Collège S1 des Professeurs, 7 sièges

1. Pierre Alart, MIPS – LMGC
2. Marie-George Tournoud, EVAP – HSM
3. Vincent Berry, MIPS – LIRM
4. Didier Felbacq, MIPS – L2C
5. Jean-Noël Bacro, MIPS – I3M
6. Daniel Matt, MIPS – IES
7. Franck Jourdan, MIPS – LMGC

Collège S2 des Directeurs de recherche, 7 sièges

1. Julien Haines, CNRS, Chimie – ICGM
2. Jean-Louis Martin, CNRS, EVAP – CEFE
3. Laurent Chusseau, CNRS, MIPS – IES
4. Diana Fernandez, IRD, EVAP – RPB
5. Michel Vidal, CNRS, BS – DIMNP
6. Dorothée Berthomieu, CNRS, Chimie – ICGM
7. Rémi Carles, CNRS, MIPS – I3M

Collège S3 des titulaires d'une HDR, 6 sièges

1. Ilham Bentaleb, MC, EVAP – ISEM
2. Yannick Guari, CR CNRS, Chimie – ICGM
3. Constantin Vernicos, MC, MIPS – I3M
4. Christophe Innocent, CR CNRS, Chimie IEM.
5. Yann Leredde, MC, EVAP – Géosciences
6. Delphine Destoumieux-Garzon, CR CNRS, EVAP – ECOSYM

Collège S4 des enseignants, docteurs, 4 sièges

1. Benoît Gibert, MC, EVAP – Géosciences
2. Marc Parayre, MC, SHS – LIRDEF/IUFM Perpignan
3. Laurence Marques, MC, EVAP – BPMP
4. Olivier Arnould, MC, MIPS – LMGC

Collège S5 des autres personnels docteurs, 4 sièges

1. Guillaume Favreau, CR IRD, EVAP HSM
2. Bénédicte Prélot, CR CNRS, Chimie – ICGM
3. Laurent Bouby, IE CNRS, EVAP – CBAE
4. Pascale Royer, CR CNRS, MIPS – LMGC

Collège S6 des autres enseignants, chercheurs, 1 siège

1. Mary-Eve Penancier, PRAG, IUFM Montpellier